Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_01-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Procuration : 2
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 01/04/2026
Affichage en date du : 01/04/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le huit avril, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Emmanuel SAVALLI qui a donné procuration à M. Franck NICOLAS, et Mme Julia JORDAN à Mme Solène BALCON.

Secrétaire de Séance : Mme Bleuenn FLOCH

N° **2026-04-08-01**

Objet : **Création et composition des commissions municipales**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 2121-22 du code général des Collectivités Territoriales précise que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé de créer quatre commissions sur les thématiques suivantes :

Chaque commission sera constituée de sept ou neuf conseillers municipaux, six ou sept représentants de la majorité municipale et un ou deux de l'opposition, dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_01-DE

➢ Commission n°1 : «Aménagement et espaces publics » :

↳ Pour le groupe « Plouzané Passionnément », les conseillers proposés sont : Françoise GUENEUGUES, Christophe ENAULT, Jean-Luc MARZIOU, Gilles BELEC, Maxime PRIME, Bleuenn FLOCH, Grégoire ARMAND.

↳ Pour le groupe « la Gauche Unie pour Plouzané », les conseillers proposés sont : Michel VILLENEUVE et Isabelle GAILHARD-ROCHER.

➢ Commission n°2 : «Familles et solidarités » :

↳ Pour le groupe « Plouzané Passionnément », les conseillers proposés sont : Karine MENARD, Cathy LE GALL-MEAR, Isabelle ROUAULT, Hélène BARDAN, Roseline THOMAS, Gwenaelle CASTELNAU, Françoise BLANC.

↳ Pour le groupe « la Gauche Unie pour Plouzané », la conseillère proposée est : Myriam LE LEZ.

➢ Commission n°3 : «Dynamisme et attractivité de la vie locale» :

↳ Pour le groupe « Plouzané Passionnément », les conseillers proposés sont : Sylvain ROUDAUT, Audrey CAMPOS, Evan MICHAUD, Laurent KEROMNES, Julia JORDAN, Estelle DERRIEN.

↳ Pour le groupe « la Gauche Unie pour Plouzané », le conseiller proposé est : Franck NICOLAS.

➢ Commission n° 4 : «Administration générale, finances, personnel et communication» :

↳ Pour le groupe « Plouzané Passionnément », les conseillers proposés sont : Solène BALCON, Jean-Luc BATANY, Arnaud RECHER, Alexandre DUVERNELL, Patrick VENTER, Thierry RATEAU.

↳ Pour le groupe « la Gauche Unie pour Plouzané », les conseillers proposés sont : Emmanuel SAVALLI, Hajiba ABOUZ.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal peuvent procéder à un vote sans scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***DECIDE*** de ne pas procéder au scrutin secret,

➢ ***CONSTITUE*** les commissions municipales telles que proposées ci-dessus,

➢ ***DESIGNE*** les membres du conseil en vue de siéger à la :

• Commission n°1 : «Aménagement aménagement et espaces publics» : Françoise GUENEUGUES, Christophe ENAULT, Jean-Luc MARZIOU, Gilles BELEC, Maxime PRIME, Bleuenn FLOCH, Grégoire ARMAND, Michel VILLENEUVE et Isabelle GAILHARD-ROCHER.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_01-DE

• Commission n°2 : «Familles et solidarités» : Karine MENARD, Cathy LE GALL-MEAR, Isabelle ROUAULT, Hélène BARDAN, Roseline THOMAS, Gwenaelle CASTELNAU, Françoise BLANC, Myriam LE LEZ.
• Commission n°3 : «Dynamisme et attractivité de la vie locale» : Sylvain ROUDAUT, Audrey CAMPOS, Evan MICHAUD, Laurent KEROMNES, Julia JORDAN, Estelle DERRIEN, Franck NICOLAS.
• Commission n°4 : «Administration générale, finances, personnel et communication» : Solène BALCON, Jean-Luc BATANY, Arnaud RECHER, Alexandre DUVERNELL, Patrick VENTER, Thierry RATEAU, Emmanuel SAVALLI, Hajiba ABOUZ.

➢ ***DONNE*** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 9 avril 2026
Le Maire,

Bleuenn FLOCH

Yves DU BUIT